

Finalisation du processus de refinancement de la dette et augmentation du dividende proposé à 0,14€ par action

- **Refinancement de la dette à des conditions favorables**

- Prêt bancaire de cinq ans pour un montant de 255 M\$, dont 67 M\$ sous forme de revolving credit facility
- Prêt d'actionnaire de six ans pour un montant disponible de 182 M\$
- Taux d'intérêt très compétitifs pour le secteur (SOFR + 2,00%/2,25% pour le prêt bancaire, SOFR + 2,10% pour le prêt d'actionnaire) grâce au soutien réitéré de PIEP, actionnaire majoritaire de M&P

- **Profil de remboursement robuste et flexibilité financière accrue**

- Remboursement de la dette compatible avec un cours du Brent de 45 \$/b sur la période
- Gestion active de la liquidité grâce à la tranche revolver du prêt bancaire
- Fin de la limitation sur le montant des dividendes distribués par M&P

- **La finalisation du refinancement permet de porter le dividende proposé pour l'exercice 2021 de 0,07€ à 0,14€ par action**

- Montant distribué aux actionnaires de 30 M\$
- L'approbation de ce dividende sera proposée au vote de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 17 mai prochain, pour un paiement en juillet

Le groupe Maurel & Prom (« M&P », « le Groupe ») a obtenu un nouvel emprunt bancaire ainsi qu'une extension et amendement de son prêt d'actionnaire dans le but de refinancer l'emprunt à terme existant conclu en décembre 2017 auprès d'un syndicat de banques.

Pour rappel, la dette brute actuelle de M&P avant refinancement s'élève à 489 M\$, dont 406 M\$ pour l'emprunt à terme, et 82 M\$ (ainsi que 100 M\$ non-tirés) pour le prêt d'actionnaire auprès de PT Pertamina International Eksplorasi dan Produksi (« PIEP »), actionnaire majoritaire de M&P. Il convient de noter que la trésorerie de M&P s'élevait à 187 M\$ à fin mars 2022, soit une dette nette de 302 M\$.

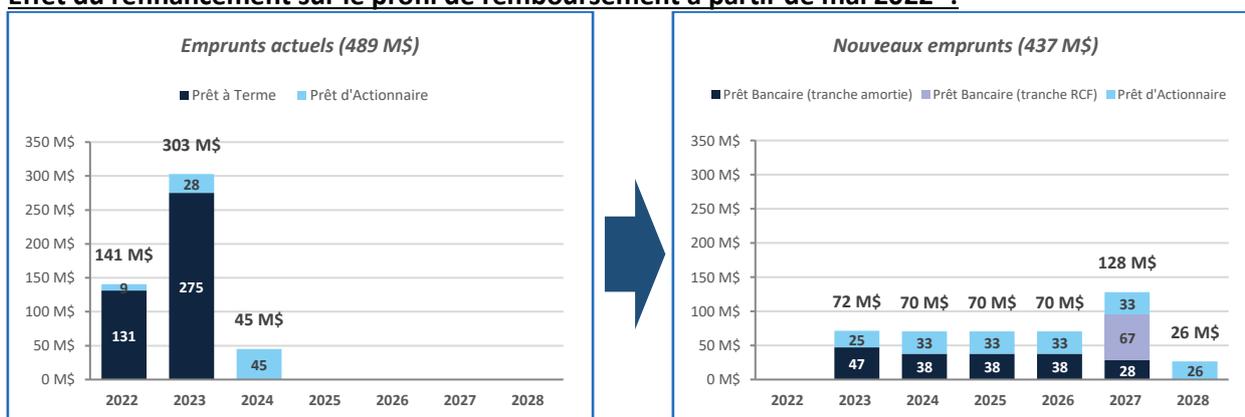
La documentation des nouveaux emprunts pour un montant total disponible de 437 M\$ a été finalisée le 12 mai 2022, et M&P dispose désormais de 60 jours pour procéder au tirage du prêt bancaire afin de rembourser le prêt à terme existant. Il est à noter que ces emprunts ne prévoient pas de limitation sur les distributions futures de dividendes par M&P.

Olivier de Langavant, Directeur Général de M&P, a déclaré : « Dans un contexte où l'accès au crédit se fait de plus en plus difficile et coûteux pour les entreprises de notre secteur, nous avons conservé des conditions d'emprunt très favorables pour les six années à venir. Le nouvel échéancier nous permet d'envisager avec une grande sérénité la poursuite de notre développement, et de pouvoir assurer le remboursement complet de notre dette même à des niveaux de prix du brut bien inférieurs aux cours actuels. Enfin, la suppression des restrictions sur les dividendes ouvre la voie à une politique résolue de retour de la valeur créée aux actionnaires, dans le cadre d'une stratégie d'allocation du capital équilibrée. ».

Termes principaux des facilités d'emprunt refinancées :

	Prêt bancaire Tranche amortie	Prêt bancaire Tranche RCF	Prêt d'actionnaire
Montant disponible	188 M\$	67 M\$	182 M\$
Taux d'intérêt	SOFR + 2,00 %	SOFR + 2,25 % (0,675% sur la portion non-tirée)	SOFR + 2,10 %
Remboursements	18 échéances trimestrielles	A maturité	22 échéances trimestrielles
Première échéance ¹	T2 2023	–	T2 2023
Dernière échéance ¹	T3 2027	T3 2027	T3 2028

Effet du refinancement sur le profil de remboursement à partir de mai 2022¹ :



Les banques participant au prêt bancaire sont les suivantes : Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ, Bank Mandiri, Crédit Agricole, et Kasikornbank. Par ailleurs, M&P dispose pendant une période de huit mois du droit d'augmenter la taille du prêt bancaire aux mêmes conditions auprès de prêteurs nouveaux ou existants, et ce dans la limite de 400 M\$ au total (soit une augmentation maximale permise de 145 M\$).

¹ En cas de tirage complet des différents emprunts à la fin des 60 jours autorisés (juillet 2022)

